

Projet éducatif

École primaire de l'Arc-en-Ciel



2019-2022

Le projet éducatif



Table des matières

1. But et définition du projet éducatif
2. Encadrements légaux
3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)
6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
7. Mission de l'école québécoise
8. Valeurs, manifestations
9. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement
10. Transmission et diffusion du projet éducatif
11. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif
12. Reddition de compte du projet éducatif

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école de l'Arc-en-Ciel, les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent notre école ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration de différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

Différents encadrements légaux ont guidé la démarche du projet éducatif.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire.
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
 - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire ;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37) ;
- Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3) ;
- Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

À la suite de l'analyse du contexte et selon les réponses obtenues dans les sondages et différentes rencontres, notre établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer certaines orientations et certains objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans son projet éducatif. Selon la réalité de notre établissement, nous avons déterminé différentes cibles et différents indicateurs qui nous permettront de suivre l'évolution de notre milieu au cours des trois prochaines années. Bien que nous travaillons en synergie avec le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la commission scolaire, notre projet éducatif est constitué d'orientations et objectifs propres à notre milieu. Nous avons fait ces choix à la suite de l'analyse de notre contexte et des priorités de notre milieu.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Dans cette section, la liste des groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif est identifiée. (LIP, article 74)

Notre projet éducatif émerge du milieu, des sondages, des priorités, des enjeux qui ont été recueillis. Le conseil d'établissement a favorisé, par l'entremise du comité pilotage, la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté. (LIP, article 7), par le biais de différents questionnaires en ligne, de rencontres et d'activités.

Le comité pilotage composé de la direction, de trois enseignants, d'un membre du service de garde et d'un membre parent du conseil d'établissement a eu la responsabilité d'analyser et de valider les données recueillies par les différents sondages effectués en ligne. Par la suite, ce même comité a procédé à l'écriture du projet éducatif en tenant compte du PEVR. Les instances et les groupes suivants ont été consultés, et ce, tout cours des différentes étapes d'élaboration du projet éducatif :

- Le conseil d'établissement ;
- L'assemblée générale de l'école ;
- Les parents ;
- Les élèves de l'école ;
- Les membres de la communauté ;
- Les membres du personnel.

Avant d'en faire son adoption, le conseil d'établissement et l'assemblée générale de l'école ont été informés du processus et consultés à deux reprises.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

L'école de l'Arc-en-Ciel dresse la liste des consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif. (LIP, article 74)

Période de l'année	Équipe	Consultations et travail
Janvier	Assemblée générale	Présentation et explications de la démarche. Présentation de l'échéancier préliminaire de travail et de consultations.
Janvier-février	CÉ	Présentation de la démarche, discussions sur le rôle et la composition du comité pilotage.
Mars	Comité pilotage	Présentation de la démarche. Précisions portant sur l'échéancier de travail et de consultations. Élaboration des questionnaires de consultation.
Avril-mai	Assemblée générale + CÉ + élèves	Activités portant sur les valeurs / Présentation au personnel et au CÉ des questionnaires / passation des sondages
Avril-Mai	Assemblée générale	Activités/discussions portant sur les enjeux de l'école
Mai	Comité pilotage	Statuer en déterminant les valeurs et faire ressortir les enjeux et les orientations des résultats du sondage. Travailler sur l'environnement externe et interne.
Mai	Assemblée générale	Présenter les valeurs, les différents enjeux et les différentes orientations qui ressortent du sondage. Revoir l'environnement externe et interne de notre école.
Mai	CÉ	Portrait des démarches, résultats. Dégager les enjeux, les orientations, les objectifs.
Mai-juin	Comité pilotage	Travail sur les objectifs, les indicateurs et les cibles.
Juin	Assemblée générale	Consultation finale portant sur l'ensemble du projet éducatif. Recommandation au CÉ.
13 Juin	CÉ	Adoption du projet éducatif.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Dans cette section, nous faisons la présentation de l'analyse de l'environnement externe et interne, du contexte dans lequel l'école évolue et les principaux enjeux. (LIP, 97,1)

Thèmes	État de situation
Contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> – Pour l'année scolaire 2018-2019, l'Indice de milieu socio-économique (<i>proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme ou grade [2/3 du calcul] et proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi au moment du recensement [1/3 du calcul]</i>) pour notre école est de 2, sur l'échelle de 1 à 10. [1 étant favorisée et 10 défavorisée]. En 2017-2018, cet indice était de 9. Il faut donc comprendre, entre autres, que les caractéristiques socio-économiques ont changé depuis le recensement de 2016 [<i>augmentation de la population, diminution chez les femmes de 15-64 ans qui n'occupent pas d'emploi, augmentation du revenu médian...</i>]. – Pour l'année scolaire 2018-2019, l'indice du <u>Seuil de Faible Revenu</u> [<i>proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu</i>] est de 2 pour l'ensemble des familles desservies par l'école sur une échelle de 1 à 10. [1 étant revenus élevés et 10 faibles revenus]. – [2016] Revenu médian après impôt des familles pour la MRC du VSF = 65 658\$ [Ceinture de Windsor = 66 461\$ / Estrie = 63 252\$] – [2016] Famille à faible revenu à St-François-Xavier-de-Brompton = 10,1 % – [2016] Taux de chômage = 5,1 % – [2016] Une population de 2275 personnes, dont 49,6 % sont des familles ayant des enfants à la maison. – [2016] Pour la MRC, 23,4 % de la population <u>âgée de 15 ans et plus</u> est sans diplôme ou certificat au secondaire [Estrie = 21,7 % et Québec = 19,9 %] – [2016] pour la MRC, 16 % de la population [18 % des hommes et 14 % des femmes] <u>âgée entre 25 et 64 ans</u> sont sans diplôme ou certificat au secondaire [Estrie = 18,2 % et 13,3 % / Québec = 15 % et 12 %] <p style="text-align: right; font-size: small;"> ¹- Source : statistiques Canada, recensement 2016 ²- Source : Observatoire estrien du développement des communautés. </p>
Partenaires de l'école	<ul style="list-style-type: none"> – Les bénévoles, les parents de l'école. – Caisse populaire du Val St-François ; – Chevaliers de Colomb ; – Tous les commerçants qui reçoivent les élèves lors de la fête l'Halloween et qui participent aux campagnes de financement ; – CSSS : infirmières, hygiéniste dentaire, vaccination, ateliers sur l'hygiène et la sexualité, le programme <i>Fluppy</i>, intervenants auprès des familles [travailleuses sociales, psychoéducatrices...] – La Direction de la protection de la jeunesse ; – L'École secondaire du Tournesol ; – L'Église et la Fabrique de St-François-Xavier-de-Brompton ; – Esso-Dépanneur Dunant ; – La Fondation Christian-Vachon ; – Le Jardin des Sages ; – Le Marché Ami St-François ; – Municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton [Bibliothèque municipale [à même l'école], le comité des loisirs, l'entretien des pelouses, déneigement, prêts de locaux, entretien de la patinoire...] – La Pomme verte, concessionnaire alimentaire de l'école ; – Pompier [pratique d'incendie] ; – Sûreté du Québec / Programme <i>Gang de choix</i> ; – Val Famille ;

Implication des parents

- Lors de l’assemblée générale des parents de 2018, il y avait 14 parents présents. Ils ont fait le choix de faire un organisme de participation des parents (OPP) de type informel.
- Lors des rencontres de parents de septembre et novembre, il est possible de constater que la participation des parents est importante dans le milieu. Bien que les chiffres ne soient pas précis, il est possible d’évaluer l’absence d’environ 15 parents sur les 134 familles de l’école.
- Lors des sorties scolaires et lors des spectacles à l’école, il est possible de constater une grande participation des parents (ex. soutien aux déplacements / présences lors des spectacles en après-midi).
- Lors du marché de Noël, des parents aidaient à la préparation, à l’animation et à l’organisation de l’événement. En plus, un grand nombre de parents est venu visiter notre marché.
- Environ 5 parents sont plus activement impliqués à l’école [OPP *informel*]. Ces parents, et d’autres en soutien, s’occupent des campagnes de financement, plus particulièrement le *Bières et saucisses*, et s’impliquent aussi activement dans le Carnaval de l’école.

Taux de réussite MELS 17-18 : 4^e année : voir tableau à la section 9

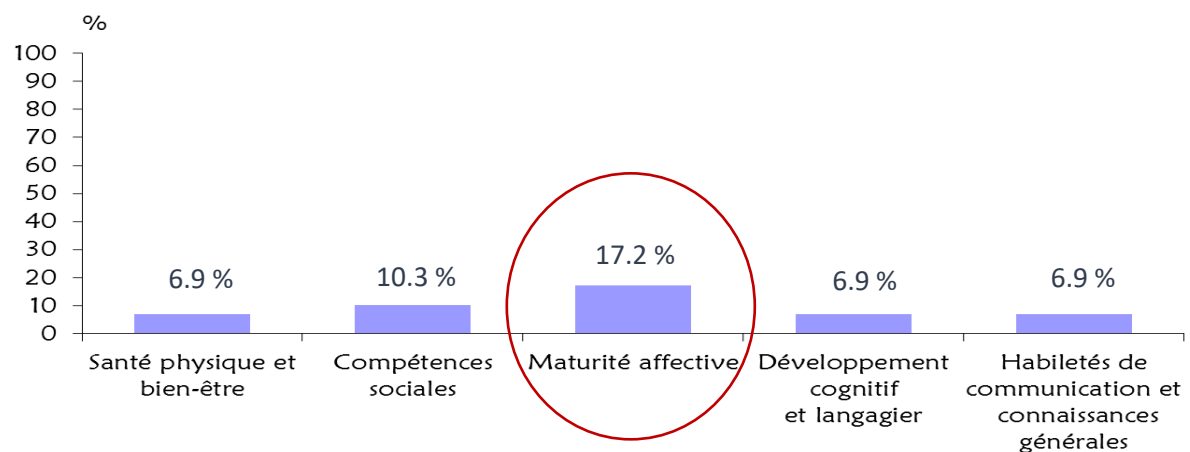
Taux de réussite MELS 17-18 : 6^e année : voir tableau à la section 9

Pour l’année 2018-2019, voici le nombre d’élèves qui ont bénéficié d’au moins un bloc de suivi en :

- Psychoéducation : de 12 à 15 élèves
- Orthophonie : de 6 à 8 élèves
- Orthopédagogie : 35 élèves en moyenne
- 31 élèves ont un plan d’intervention [ce qui représente 15 % des élèves]
- 6 élèves ont un plan de service intersectoriel individualisé [PSII]

Portrait des élèves de maternelle¹:

Proportion d’enfants à la maternelle vulnérables selon les cinq domaines de développement, enfants pour lesquels un questionnaire a été rempli et jugé valide, 2017



Description des cinq domaines de l’instrument de mesure du développement de la petite enfance [IMDPE]

Santé physique et bien-être :

Développement physique général, motricité, alimentation et habillement, propreté, ponctualité, état d’éveil.

Compétences sociales :

Habiletés sociales, confiance en soi, sens des responsabilités, respect des pairs, des adultes, des règles et des routines, habitudes de travail et autonomie, curiosité.

Maturité affective :

Comportement prosocial et entraide, crainte et anxiété, comportement agressif, hyperactivité et inattention, expression des émotions.

Développement cognitif et langagier :

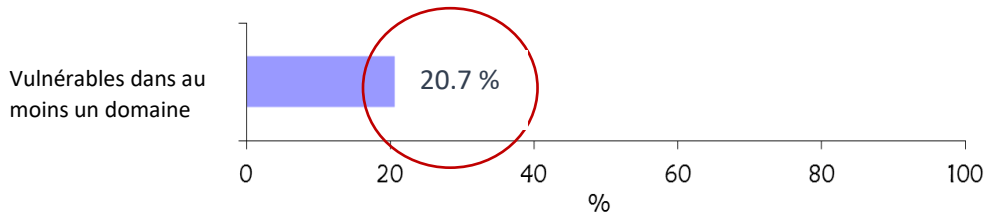
Intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques, utilisation adéquate du langage.

Habiletés de communication et connaissances générales :

Capacité à communiquer de façon à être compris, capacité à comprendre les autres, articulation claire, connaissances générales.

Réussite des élèves

Proportion d'enfants à la maternelle qui sont vulnérables dans au moins un domaine, enfants pour lesquels un questionnaire a été rempli et jugé valide, 2017



On considère généralement que les enfants vulnérables à la maternelle sont moins susceptibles que les autres de profiter pleinement de toutes les activités éducatives offertes par le milieu scolaire et de satisfaire aux exigences du système scolaire [ex. : *faire preuve de coordination, travailler de façon autonome, être capable d'attendre son tour dans un jeu ou encore participer à un jeu faisant appel à l'imagination*]. Il importe tout de même de souligner que les enfants dits vulnérables à la maternelle ne présenteront pas nécessairement des difficultés tout au long de leur parcours scolaire au primaire.

1 Source : Étude québécoise sur le développement des enfants à la maternelle.

Nombre d'élèves par degré et l'organisation scolaire de 2018-2019 :

Maternelle 5 ans : 26
1^{re} année : 34 / 2^e année : 25
3^e année : 32 / 4^e année : 33
5^e année : 24 / 6^e année : 29

Il y a :

- deux classes de maternelle 5 ans ;
- deux classes de première année ;
- une classe de 2^e année ;
- une classe de 2^e année et 3^e année ;
- une classe de 3^e année ;
- une classe de 3-4^e année ;
- une classe de 4^e année ;
- une classe de 5^e année ;
- une classe de 5^e-6^e année ;
- une classe de 6^e année.

L'organisation scolaire n'est jamais la même d'une année à l'autre et varie dans la composition des doubles niveaux.

Statistiques

Bien-être et sécurité	<p>Les constats ressortis lors de la démarche, en lien avec le plan violence, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documenter les différentes interventions pour assurer un suivi et un arrimage des pratiques - Augmenter la communication avec les parents - Travailler le plan de surveillance - Outiller les témoins des situations liées à la violence et l'intimidation - Mettre en place un outil pour favoriser la dénonciation des témoins et le suivi des interventions
Équipe	<p>En 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 enseignants titulaires [2 enseignantes au préscolaire et 10 enseignants au primaire] - 5 spécialistes (2 enseignants en éducation physique et à la santé, 1 enseignant de musique, 1 enseignant d'art dramatique, 1 enseignant d'anglais). Les spécialistes sont présents à temps partiel, à l'exception d'une tâche à 100 % en éducation physique et à la santé. - 1 orthopédagogue (70 %) - une orthophoniste (20 %) - 1 psychoéducatrice (60 %) - 3 éducatrices spécialisées (% variés) - 1 secrétaire (80 %) - 1 concierge (100 %) - 1 technicienne en service de garde - 2 éducatrices au service de garde (% variés) - 3 surveillantes d'élèves <p>La stabilité du personnel : Approximativement cinq nouveaux membres du personnel sont de nouveaux employés dans l'école d'une année à l'autre. En 2019-2020, en raison de départs à la retraite, de changements de postes et de l'ouverture d'une classe EHDAA (DIM), nous estimons à près de huit nouveaux membres du personnel.</p>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018-2019, l'école a bénéficié de montant lié à un milieu défavorisé et de classes avec des ratios réduits. Cependant, à compter de l'année scolaire 2019-2020, l'école ayant changé de cote de <i>défavorisation</i>, les montants ne seront plus disponibles et les ratios des classes seront augmentés en suivant les ratios d'écoles dites <i>favorisées</i> (ratios de 1 à 6).

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

L'école de l'Arc-en-Ciel a fait le choix d'enjeux, d'orientations qui sont propres aux besoins de l'école, suivant l'analyse du contexte de l'établissement. Ces choix sont en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Ils ont été arrêtés en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités (*voir le tableau à la page suivante*).

(LIP, articles 37 et 97.1)

7. Mission de l'école québécoise

L'école est un établissement d'enseignement destiné à assurer aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

8. Valeurs, manifestations



LE RESPECT

Comportements observables :

Faire preuve d'équité, être à l'écoute, être poli, faire preuve de savoir-vivre, remercier, se responsabiliser, garder son calme, intervenir, prévenir.

LE PLAISIR

Comportements observables :

Attitude positive, encourager, être souriant, saluer, être accueillant, s'intéresser aux gens, offrir des projets stimulants, être en « mode solutions ».

LA FIERTÉ

Comportements observables :

Valoriser les élèves et le personnel, faire du renforcement positif, souligner les bons coups, être fier de ses travaux, avoir un sentiment d'appartenance pour l'école.

L'OUVERTURE

Comportements observables :

Ouverture sur les différences, être disponible, être bienveillant, partager, faire preuve d'innovation.

9. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Les modalités mises en place par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche (LIP, article 459.3) ont été respectées, de même que la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37). Directement en lien avec le portrait du milieu et les résultats des différents sondages, les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles ont été établis.

Enjeux	Cohérence avec le PEVR	Orientation	Objectif	Indicateurs	Cible	Situation actuelle
1. La réussite de tous les élèves en développant le plein potentiel de chacun.	Orientation 2 : Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie par la mise en place de projets structurants favorisant le développement de pratiques probantes en lecture, en écriture et en mathématiques.	En implantant des pratiques probantes : Augmenter les résultats en français et en mathématiques (Compétence : résoudre)	Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture et en écriture, langue d'enseignement de 6 ^e année, d'ici 2022. Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en mathématique de 6 ^e année, d'ici 2022	Taux de réussite aux épreuves de la commission scolaire et ministérielles de 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e année en français et en mathématiques.	Français lecture et écriture et les compétences en mathématiques : Nous arrêtons notre cible à 85 % (cible CSS)	Moyenne du taux de réussite des trois dernières années (voir tableau à la page suivante)
2. Le bien-être physique et psychologique des élèves	Orientation 3 : Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes par la promotion d'un mode de vie physiquement actif.	Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire.	D'ici 2022, augmenter le nombre de périodes, de moments à l'école où les élèves sont actifs physiquement.	En excluant les périodes d'éducation physique et à la santé, le nombre de périodes, de récréations, de midis où les élèves sont actifs physiquement (ex. récréations actives).	Un minimum de trois périodes actives, hebdomadaires à l'horaire.	<i>Nous n'avons pas de donnée pour cet élément actuellement.</i>
3. Développement pédagogique du personnel	Orientation 5 : Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives par la mise en place d'équipes de collaboration dans tous les établissements.	Assurer le développement et l'amélioration des pratiques pédagogiques.	Organiser le partage pédagogique en vue de soutenir la réussite de chaque élève.	a) Nombre d'équipes collaboratives annuellement. b) Nombre de rencontres structurées où le partage pédagogique est le sujet de la rencontre.	a) D'ici 2022, 4 équipes collaboratives annuellement. b) D'ici 2022, mettre à l'horaire une rencontre structurée mensuelle.	Actuellement, nous avons une équipe collaborative ayant pour sujet la RAI. Nous n'avons pas d'autres données en lien avec cet enjeu.

Situation actuelle :

Moyenne des taux de réussite des trois dernières années :

Évaluations :	2 ^e année	4 ^e année	6 ^e année
Français lecture	15-16 : 96 % 16-17 : 89,7 % 17-18 : 91,2 % (som. Année) Moyenne : 92,3 %	15-16 : 83,33 % 16-17 : 76,67 % 17-18 : 77,3 % (ex. ministère) Moyenne : 79,10 %	15-16 : 84,2 % 16-17 : 73,1 % 17-18 : 87,5 % (ex. ministère) Moyenne : 81,6 %
Français écriture	15-16 : 92 % 16-17 : 97,4 % 17-18 : 100 % (som. Année) Moyenne : 96,5 %	15-16 : 88,24 % 16-17 : 66,67 % 17-18 : 72,73 % (ex. ministère) Moyenne : 75,88 %	15-16 : 68,4 % 16-17 : 73,1 % 17-18 : 68,8 % (ex. ministère) Moyenne : 70,1 %
Mathématiques : résoudre	15-16 : 95,7 % 16-17 : 89,2 % 17-18 : 82,4 % (som. Année) Moyenne : 89,1 %	15-16 : 70,3 % 16-17 : 67,7 % 17-18 : 77,3 % (som. Année) Moyenne : 71,76 %	15-16 : 47,4 % 16-17 : 73,1 % 17-18 : 68,8 % (ex. ministère) Moyenne : 63,1 %

Situation souhaitée : un taux de réussite de 85 % (moyenne des années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022)

10. Transmission et diffusion du projet éducatif

Le projet éducatif 2019-2022 de l'Arc-en-Ciel sera présenté officiellement lors de l'assemblée générale des membres du personnel du mois d'août ainsi qu'à la rencontre de parents de septembre 2019. Par la suite, le document sera partagé par les groupes d'envoi courriel et une copie sera déposée sur le site internet de l'école. Une version papier sera également affichée au salon du personnel de l'école et au secrétariat.

11. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

L'équipe-école devra trouver et mettre en place une série de moyens concrets pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2022. Afin d'assurer une application cohérente et efficace du projet éducatif, chacun des objectifs sera une priorité intégrée au mandat d'un comité. Aussi, lors des rencontres de l'assemblée générale des enseignants et du conseil d'établissement, un point statutaire au sujet du projet éducatif sera mis à l'ordre du jour.

12. Reddition de compte du projet éducatif

La direction, appuyée par le conseil d'école et le conseil d'établissement, dressera un portrait de la situation dans l'école au mois de mars ou avril et au début de l'année scolaire. Ces bilans bisannuels serviront à faire un portrait de la situation de l'école à partir des indicateurs mentionnés dans le projet éducatif et guideront l'équipe vers les ajustements à apporter pour atteindre les cibles déterminées pour 2022.